

La Fédération nationale de tir entre en guerre contre la commission européenne !

écrit par Christine Tasin | 27 novembre 2015



Nous vous informions il y a peu de la volonté de la Commission européenne de désarmer les citoyens et notamment les adeptes de tir sportif, comme si les attentats du 13 novembre dernier avaient été effectués avec des armes légales, déclarées...

<http://resistancerepublicaine.com/2015/la-commission-europeenne-rend-plus-difficile-la-possession-darmes-a-feu-dans-lue/>

La Fédération nationale de tir proteste également, voici son communiqué :



La Fédération Française de Tir est la fédération olympique qui a reçu délégation du Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour organiser et gérer sur le territoire national la pratique du tir sportif et de loisir de ses 182.000 membres licenciés.

A ce titre, la Fédération Française de Tir s'élève avec la plus grande vigueur contre les propositions législatives de la Commission européenne soit disant destinées à améliorer le contrôle des armes en Europe.

Ces propositions qui découlent d'une méconnaissance complète des réalités du terrain, tentent de pratiquer dans l'esprit du public un amalgame insultant pour les détenteurs légaux d'armes (tireurs sportifs et de loisir, chasseurs, collectionneurs) qui sont artificiellement mis sur le même plan que les terroristes et les mafieux.

En effet, contrairement à ce que voudraient laisser croire les propositions législatives de la Commission européenne, les armes automatiques et les explosifs sont déjà strictement interdits. Les tireurs et les armes sportives et de loisir font déjà l'objet d'une réglementation contraignante (autorisations et contrôles) et de mesures de sécurité drastiques (conservation et transport).

Ces propositions irréalistes et vexatoires compliqueront inutilement la pratique des utilisateurs légaux en alourdissant le travail de nos forces de sécurité sans aucun résultat positif sur les trafics existants. Restreindre les droits des utilisateurs légitimes n'aura strictement aucun effet sur les filières illégales d'approvisionnement en armes des terroristes et du grand banditisme.

La Fédération Française de Tir appelle donc tous ses licenciés :

- à s'informer sur le projet de modification envisagé : [Communiqué de la Commission européenne](#)
- à prendre connaissance de la position des organisations amies qui, tout comme elle, s'insurgent contre cette modification de la directive sur le contrôle des armes au prétexte des récents attentats. Voir par exemple : [Défense Active des Amateurs d'Armes \(Belgique\)](#), [Union](#)

[Française des Amateurs d'Armes](#), [Union Nationale des Propriétaires d'Armes de Chasse et de Tir](#) etc.

- [à signer et faire signer la pétition en ligne](#)
- à relayer cet argumentaire à tous les députés européens ([annuaire en téléchargement ici](#)) afin de les sensibiliser à un amalgame inacceptable et de les informer de l'inopportunité des mesures envisagées ([ci-joint lettre type en pièce-jointe](#)).

La Fédération Française de Tir en appelle à l'union dans l'action de toutes les organisations concernées, chacune restant libre de conserver les spécificités liées à son mode de fonctionnement.

Le président

Philippe CROCHARD